

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-646

présenté par

M. Bilongo, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Fonds de soutien aux collectivités territoriales des Outre-mers pour la reconstruction et la rénovation des équipements sportifs ultra-marins (<i>ligne nouvelle</i>)	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous enjoignons nos collègues de voter, au moins, en faveur d'un plan d'urgence pour la reconstruction et la rénovation des équipements sportifs ultra-marins.

Là encore, les données sont un peu anciennes. En 2016, le rapport de l'Inspection générale de la Jeunesse et des Sports et de l'Inspection générale de l'administration sur les besoins en matière d'équipements sportifs dans les outre-mers faisait état d'un « déficit certain » en matière d'équipements sportifs.

Pour citer le rapport : « les départements d'outre mer (DOM) sont particulièrement en retrait, avec un niveau d'équipement inférieur d'un bon tiers à celui de la France entière (...) Le décalage [avec l'hexagone] est aussi qualitatif, en raison de la vétusté de bon nombre d'installations (repérable malgré la faiblesse des outils de mesure), d'un maillage insuffisant des territoires ultramarins, aggravé par la situation des réseaux de transports, et d'une offre parfois limitée de disciplines sportives. » Les fonctionnaires appelaient à un à un « plan de rattrapage », en soutien aux collectivités déjà sur-sollicitées.

Notre groupe fait donc appel à un sursaut pour les habitant•es, et notamment les jeunes des Outre-Mers qui sont sans cesse traités comme des citoyens de seconde zone.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de prélever :

Un total de 100 000 000 euros (AE=CP) depuis le programme 163, ventilés comme suit :

- 25 000 000 euros en AE et en CP de l'action 1 – Développement de la vie associative, du programme 163 – Jeunesse et vie associative.
- 25 000 000 euros en AE et en CP de l'action 2 – Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, du programme 163 – Jeunesse et vie associative.
- 25 000 000 euros en AE et en CP de l'action 4 – Développement du service civique, du programme 163 – Jeunesse et vie associative.
- 25 000 000 euros en AE et en CP de l'action 6 – Service National Universel, du programme 163 – Jeunesse et vie associative.

Puis de les transférer vers un nouveau programme intitulé « Fonds de soutien aux collectivités territoriales des Outre-mers pour la reconstruction et la rénovation des équipements sportifs ultra-marins ».

Notre intention n'est pas de ponctionner le programme 163, et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.